

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0487**

commune (s) : Givors

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de la Rama et appartenant à monsieur Gérard Craviolo

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0487**

commune (s) : GIVORS

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de la Rama et appartenant à monsieur Gérard Craviolo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Rama à Givors, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée C 200 d'une superficie d'environ 558 mètres carrés, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé (ER) n° 18, située chemin de la Rama à Givors, appartenant à monsieur Gérard Craviolo, et qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire après travaux.

Aux termes du compromis, monsieur Gérard Craviolo céderait ledit terrain libre de toute location ou occupation au prix de 837 €, soit 1,50 € le mètre carré. Les frais d'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 837 €, soit 1,50 € le mètre carré, d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée C 200 d'une superficie d'environ 558 mètres carrés, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) en emplacement réservé (ER) n° 18, située chemin de la Rama à Givors, et appartenant à monsieur Gérard Craviolo, dans le cadre de l'aménagement dudit chemin.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 837 € au titre de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**